POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 279

février 2017 - 6 €

LES DÉFIS DE L'ASSAINISSEMENT EN MONTAGNE

■ Installation du comité de suivi sur la couverture mobile en montagne

DR

◄ Signature du quatrième contrat de présence territoriale avec le Groupe La Poste

DR

◄ Entretien avec Didier Casas : « Bouygues Telecom renforce son déploiement en montagne »

NUMÉRO 279
FÉVRIER 2017

À LA UNE : La spécificité et les contraintes multiples de l'assainissement en montagne sont nombreuses et clairement identifiées. Pour les surmonter, l'ANEM tente de fédérer des partenariats pour que les communes de montagne puissent adapter leurs systèmes d'assainissement à ces contraintes géophysiques. Le dossier du mois fait le point sur ces expérimentations et rappelle les réglementations et les techniques utilisables.

Photo : MG/Fotolia

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | ANNIE GENEVARD, *secrétaire générale de l'ANEM, députée du Doubs*

Assemblée nationale 2015

« FIN DE PARTIE… MAIS PAS POUR LE SAV »

« À la fin de ce mois, le Parlement suspendra ses activités jusqu'au terme de la 14e législature tandis que les cabinets ministériels se préparent déjà à l'après élection présidentielle en bouclant les ultimes dossiers en cours. Pour les élus de la montagne, ces dernières semaines de quinquennat prennent l'allure d'un sprint final. Satisfaits de la performance d'avoir adopté dans les temps une loi de modernisation substantielle de la loi montagne de 1985, il leur faut maintenant s'assurer de l'adoption rapide des principaux textes d'application dont certains sont particulièrement importants et correspondent à des engagements ministériels très attendus.

Parmi tous les aspects concernés, je ne citerai à titre d'exemple que celui de la recomposition du Conseil national de la montagne (CNM). La loi ayant modifié le mode de désignation de ses membres parlementaires, ceux-ci doivent faire l'objet d'une nouvelle désignation alors même que des élections législatives doivent avoir lieu en juin et des élections sénatoriales en septembre. Comme il est exclu d'attendre le 4e trimestre pour procéder à cette re-désignation puisque l'avis du CNM est requis sur un certain nombre de textes d'application de la loi, considérons que le CNM sous sa forme actuelle est habilité à le faire.

Par conséquent, c'est à ce service après-vente de la loi du 28 décembre 2016 que la présidente et moi accorderons notre priorité afin que le prochain quinquennat se présente sous les meilleurs auspices pour la politique de la montagne. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

L'assainissement en montagne ne coule toujours pas de source

- Spécificité et contraintes
- L'assainissement non collectif en montagne
- Jean Launay : « L'essentiel est la garantie de l'accès à l'eau en qualité et en quantité »
- Repères : La législation applicable en matière d'assainissement
- L'assainissement non collectif peut mieux faire
- Fabien Abad : « Surtout, éviter les usines à gaz »

3 ACTUALITÉ
Le sondage ANEM-IFOP fait le buzz
Des contrats zones humides de montagne donnés en exemple
La fin d'un siècle d'engagement montagnard pour Guy de Rouville
Le loup est arrivé dans la Nièvre
Le Salon de l'agriculture aux couleurs de la passion et des ambitions

4 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

5 L'ENTRETIEN
Didier Casas : « Bouygues Telecom renforce son déploiement en montagne »
Bouygues Telecom, vingt ans après

6 SERVICES PUBLICS
Signature du quatrième contrat de présence postale territoriale

11 AGRICULTURE
La PAC prend l'Omnibus
Pas de réforme en vue pour 2020

12 TOURISME
La neige est arrivée sur tous les massifs !
Les nouveaux droits des saisonniers depuis la loi montagne de 2016

13 NUMÉRIQUE
Installation du comité de suivi sur la couverture mobile en montagne

14 ÉCHOS DU PARLEMENT
Question d'Annie Genevard sur les transports ferroviaires dans le Haut-Doubs

15 VIE DE L'ANEM
Retour sur la réunion du 8 décembre du Comité directeur
Revivez les meilleurs moments du 32e Congrès sur Internet
L'élu du mois : Louis Ferré, maire de Bagnères-de-Luchon

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Laure Lachaise
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal :
février 2017

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Le sondage ANEM-IFOP fait le buzz

Un éditorial a été consacré à l'enquête lors de l'émission « Territoires d'infos » sur Public Sénat.

DR

La présidente Marie-Noëlle Battistel et la secrétaire générale Annie Genevard ont reçu la presse dans les locaux de l'Association le 24 janvier dernier aux côtés de Frédéric Dabi, directeur général adjoint de l'IFOP, pour rendre publics et commenter les résultats de l'enquête commanditée par l'ANEM sur le thème « les Français et la montagne ».

Cet échange avec les journalistes, qui a fait l'objet d'une dépêche AFP, a été l'occasion de faire le lien avec la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016, dont l'enquête révèle qu'elle est encore peu connue des Français. Les reprises médiatiques à la suite de la conférence de presse ont été excellentes.

Au-delà des reprises traditionnelles par la presse spécialisée destinée aux collectivités et certains titres de la presse quotidienne régionale, la présentation des résultats du sondage a eu les honneurs de plusieurs quotidiens et magazines nationaux ainsi que d'un éditorial de la part du journaliste de Campagnes-TV Olivier Alleman dans l'émission « Territoires d'infos », diffusée sur la chaîne télévisée Public Sénat.

Marie-Noëlle Battistel a accordé un entretien à l'édition lyonnaise en ligne du quotidien gratuit *20 minutes.* Celui-ci a permis de faire mieux connaître au grand public l'importance de l'enjeu numérique pour les territoires de montagne et l'action prioritaire que lui accordait l'Association depuis l'adoption de la loi du 28 décembre dernier.

DES CONTRATS ZONES HUMIDES DE MONTAGNE DONNÉS EN EXEMPLE

À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides ce 2 février, l'agence de l'eau Loire Bretagne publie le retour d'expériences d'une quinzaine d'actions de préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité dans le bassin Loire Bretagne. Ces actions sont portées par des collectivités (départements, régions, intercommunalités), des associations, des syndicats, des parcs naturels régionaux, des chambres d'agriculture… dans le cadre de contrats territoriaux conclus avec l'agence de l'eau.

Les quinze contrats présentés sont autant de cas d'espèces qui ont vocation à faire école. Parmi ceux-ci, on en trouve au moins trois qui impliquent des territoires de montagne : tout d'abord, le contrat Val d'Allier souscrit dans le cadre du plan Loire grandeur nature 3, et cofinancé par l'agence de l'eau, le conseil régional Auvergne et les trois conseils départementaux de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire ; le contrat Sources en action ensuite, coordonné par le Parc naturel régional du plateau de Millevaches qui encadre la restauration des tourbières des têtes de bassin de la Creuse et de la Vienne et celles de la Lozère par le biais de 37 maîtres d'œuvre distincts ; enfin, l'entretien des milieux humides du Parc naturel régional du Morvan. L'ouvrage est téléchargeable gratuitement sur : www.eau-loire-bretagne.fr.

LA FIN D'UN SIÈCLE D'ENGAGEMENT MONTAGNARD POUR GUY DE ROUVILLE

DR

Guy de Rouville fut un président marquant de la Fédération française d'économie montagnarde.

Guy de Rouville s'est éteint à Vabre dans le Tarn le 13 janvier dernier à l'âge de 101 ans. Figure importante de la Résistance, il avait contribué à la création à partir de 1943 du maquis de Vabre qui fut le seul en France à avoir une compagnie presque exclusivement constituée de maquisards de confession juive et dont il fut « le préfet » jusqu'à la Libération.

Au-delà de sa stature de Résistant qui en faisait une personnalité de premier ordre, par sa longévité et la constance de ses engagements, Guy De Rouville, industriel du secteur textile mais également exploitant à la tête d'un domaine agricole et forestier, fut un responsable agricole particulièrement investi, fondateur de la Maison de l'élevage du Tarn et d'autres organismes socioprofessionnels. Européen convaincu, il fut également en 1948 un des membres fondateurs du Mouvement européen et resta toute sa vie un membre assidu de son conseil national.

Il était aussi et restera une figure majeure de la cause montagnarde, notamment en tant que président de la Fédération française d'économie montagnarde (FFEM) durant de longues années.

L'ensemble des élus du Comité directeur et les membres de la rédaction de *PLM* lui rendent aujourd'hui hommage et adressent à tous les siens leurs plus sincères condoléances.

LE LOUP EST ARRIVÉ DANS LA NIÈVRE

Les constats établis le 2 janvier par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), à la suite d'attaques intervenues le 30 décembre et le 1er janvier sur le troupeau d'un éleveur de la commune de Chougny tuant 7 brebis, concluent à une attaque de grand canidé et « n'écartent pas la responsabilité du loup ». Cette arrivée est d'autant plus probable que la progression de l'espèce protégée depuis les Vosges a atteint ces dernières années la Meuse, puis la Haute-Marne et l'Aube. La préfecture de la Nièvre a aussitôt mis en place un numéro spécial permettant de signaler toute nouvelle attaque sur du bétail. Par ailleurs, une cellule de veille composée de chasseurs, des services de l'État et des agents de l'ONCFS a également été mise en place.

LE SALON DE L'AGRICULTURE AUX COULEURS DE LA PASSION ET DES AMBITIONS

Le Salon international de l'agriculture ouvrira ses portes au Parc des expositions de la Porte de Versailles du 25 février au 5 mars.

Sous l'intitulé « L'agriculture : une passion, des ambitions », la plus grande ferme de France donnera aux visiteurs l'occasion d'aborder toutes les composantes du secteur : la formation, le savoir-faire, les métiers et l'innovation, au travers des quatre univers proposés par le Salon : l'élevage et ses filières, les cultures et les filières végétales, jardin et potager, les produits des régions de France, d'Outre-mer et du monde, les services et les métiers de l'agriculture.

VOSGES : VISITE PRÉSIDENTIELLE POUR LES ACTEURS DES FILIÈRES BOIS ET TEXTILE

Le président de la République s'est rendu dans les Vosges le 20 janvier pour la première fois depuis le début de son mandat à l'Élysée. Son déplacement était organisé sur le thème des filières bois et textile, avec notamment la visite d'une usine de fabrication de meubles de cuisine et de salle de bain à Châtenois puis celle de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois (Enstib) d'Épinal.

La montagne n'était pas en reste puisque la troisième et dernière étape du déplacement présidentiel s'achevait à Gérardmer avec la visite du magasin d'usine Garnier-Thiebaut, suivie d'une rencontre avec les responsables de la démarche qualité « Vosges terre textile » à laquelle adhère cette entreprise. Revendiquant plus de 50 % de sous-traitants locaux du département et 79 % de fournisseurs français, ainsi que 47 % du chiffre d'affaires reversés sur le territoire, son dirigeant Paul de Montclos se plaît à rappeler que les taxes et les charges fiscales acquittées par l'entreprise contribuent à financer près de 102 places en crèche ou 2 387 nuitées d'hôpital.

Plus d'infos : www.elysee.fr

MASSIF CENTRAL : LA ROUTE DES VILLES D'EAUX DU MASSIF CENTRAL FAIT DU PEIGNOIR SON EMBLÈME

L'année prochaine, l'association La Route des villes d'eaux du Massif central fêtera son vingtième anniversaire. Elle agit depuis dix-neuf ans pour amener de nouvelles clientèles aux 17 villes thermales qu'elle regroupe, en faisant la promotion aussi bien des vertus curatives de leurs sources que de leur patrimoine architectural. À l'occasion des 17e Rendez-vous du carnet de voyage qui se tenaient à Clermont-Ferrand en novembre dernier, l'association avait marqué le coup d'envoi d'une campagne de communication originale en faisant circuler en peignoir ses représentants dans les allées du Salon pour distribuer aux visiteurs son *Manuel à l'usage des porteurs de peignoir*. Elle devrait récidiver les 13 et 14 avril lors des journées académiques de l'eau organisées à l'attention des scolaires par l'association H2O à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand, tandis qu'une web série en quatre épisodes, intitulée « Les accros du peignoir », est en cours de tournage.

Les dessins qui alimentent le contenu du manuel ont été réalisés par douze carnettistes de voyage, reçus en résidence dans les villes membres entre mai et juin 2016. Ils font également l'objet d'une exposition itinérante qui se retrouvera durant l'été 2018 à la gare panoramique des Dômes.

Plus d'infos : www.villesdeaux.com

CORSE : LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE PORTE UNE FORTE AMBITION NUMÉRIQUE

La collectivité territoriale de Corse, par le biais de l'agence de développement économique de la Corse (ADEC), souhaite favoriser l'appropriation des usages et des pratiques numériques, notamment en direction des PME/TPE de l'île de Beauté. Dans cette optique, trois grandes mesures sont en voie d'être mises en œuvre.

D'abord le « chèque connexion », qui prend la forme d'une aide dédiée au développement des nouveaux usages innovants et dont le dispositif est déjà présent dans d'autres régions. Des réunions seront organisées entre les différents acteurs du numérique dans les mois à venir afin de définir les modalités d'attribution et de fonctionnement, mais le lancement du chèque connexion est à prévoir très prochainement.

Ensuite, il s'agira de la création courant 2017 d'un service public de la médiation numérique qui mettra en réseau les dispositifs liés au numérique existants, tels que les points d'accès multimédia et les espaces de co-working. Enfin, une stratégie d'inclusion numérique sera définie afin de réduire les fractures numériques – tant sur les usages que sur l'équipement – et d'accompagner les utilisateurs, notamment les plus petites structures.

Plus d'infos : www.numerique.corsica

ALPES : le haut débit en haut des pistes aux Deux Alpes

Les Deux Alpes Loisirs, désireuse de booster sa bande passante pour répondre aux attentes des touristes en termes de très haut débit, a retenu la start-up française CAILabs. Grâce à sa technologie innovante, cette entreprise rennaise est capable de multiplier le débit jusqu'à 400 fois sans avoir à changer la fibre. De quoi faire rêver les stations de ski !

Les fibres optiques multimodes installées en 1999 le long de certaines remontées mécaniques saturaient et ne permettaient plus de proposer de nouveaux services numériques.

La technologie Aroona, tout en conservant l'infrastructure multimode existante, a accru les performances. Le très haut débit est arrivé en haut des pistes. Des hotspots WiFi ont été installés dans les restaurants d'altitude, des dispositifs de vidéosurveillance et des affichages dynamiques ont également été implantés le long des pistes.

Question coût, les frais d'investissement de cette technologie ont été six fois plus faibles que la pose de fibres optiques de nouvelle génération.

Plus d'infos : http://aroona.cailabs.com

DR

JURA : LE PÔLE NORD BIENTÔT DE RETOUR À PRÉMANON

Niché dans les montagnes du Jura, un nouveau complexe culturel de 5 000 m² ouvre ses portes en février aux Rousses. Il s'agit de l'Espace des mondes polaires Paul-Émile Victor, en souvenir du célèbre explorateur polaire qui a grandi dans la région.

Ce projet est né de la collaboration entre Jean-Christophe Victor, fils aîné de l'explorateur, et de Stéphane Niveau, directeur de l'ancien musée Centre polaire Paul-Émile Victor de Prémanon, construit en 1989. Ce nouvel espace propose une immersion dans le milieu polaire. Les visiteurs découvriront ses terres reculées à travers le témoignage de scientifiques et d'explorateurs. Des œuvres d'artistes contemporains illustreront les explications et des jeux ludiques et pédagogiques seront proposés.

Ce musée a vocation à être le centre culturel français de référence sur les problématiques liées aux régions polaires.

Particularité notable, il intègre une patinoire haut de gamme, inaugurée le 18 janvier dernier. Rien de tel pour avoir la sensation d'être au cœur des glaces du Grand Nord et attirer des touristes 360 jours par an !

Plus d'infos : www.espacedesmondespolaires.org

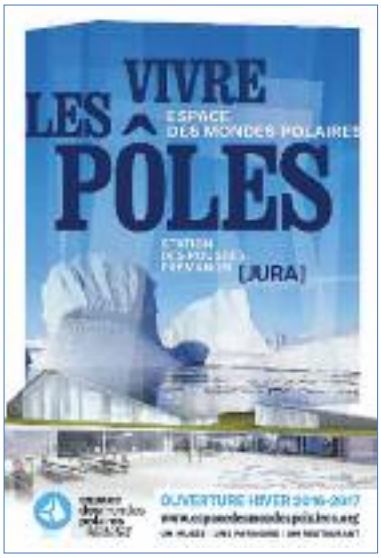

PYRÉNÉES : LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGOISES LABELLISÉ TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Frédérique Massat, députée de l'Ariège, et Kamel Chibli, vice-président de la région Occitanie, se sont fortement mobilisés auprès de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, pour que le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises soit labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte. Le montant des actions financées par le fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) est de 2 millions d'euros. Cela va permettre d'encourager la mise en œuvre de la transition énergétique pour la croissance verte au sein de 40 collectivités des Pyrénées ariégeoises. Des actions ambitieuses et innovantes sont ainsi subventionnées, comme la création d'une ferme pédagogique à l'école ou la construction d'un bâtiment à énergie positive destiné à devenir une maison de santé pluriprofessionnelle.

De nombreuses actions relèvent de la rénovation énergétique, parmi lesquelles on peut citer la réhabilitation de bâtiments communaux en logements sociaux. Deux autres actions portent sur l'équipement de chaufferies bois de groupes scolaires et une autre prévoit la création d'un réseau de chaleur au bois. L'ensemble de ces travaux représente une enveloppe de 8,2 millions d'euros.

Plus d'infos : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr / Tél. : 05 61 02 71 69

Didier Casas : « Bouygues Telecom renforce son déploiement dans les territoires de montagne »

Didier Casas est directeur général adjoint en charge des affaires publiques, de la communication, des ressources humaines et des achats chez Bouygues Telecom. Ancien élève de l'ENA, il est titulaire d'un DEA de droit de l'Université de Grenoble et diplômé de l'IEP de Grenoble. Il est également maître des requêtes au Conseil d'État et président de la Fondation Bouygues Telecom depuis le 9 juin dernier.

DR

Après une expérimentation en partenariat avec l'ANEM, l'opérateur vient d'annoncer le lancement d'une box 4G qui permet une connexion Internet en accès fixe à la maison dans des zones où la 4G est d'excellente qualité.

PLM : Pourquoi avez-vous voulu nouer un partenariat avec l'ANEM en juin 2016 ?

Didier Casas : il est évident qu'aujourd'hui Internet est devenu essentiel dans notre vie quotidienne. L'opérateur que nous sommes se doit de proposer au plus grand nombre une connexion Internet performante. Bouygues Telecom a décidé de rejoindre le cercle des partenaires de l'ANEM afin d'avoir un dialogue de qualité avec les élus montagnards : nous avons besoin de leur soutien et de leur accompagnement local pour réaliser nos déploiements.

PLM : Quelle est votre stratégie d'investissement en faveur de ces territoires de montagne ?

D.C. : Notre objectif majeur est le déploiement de notre réseau. L'accord de mutualisation que nous avons passé avec un autre opérateur du marché nous permet d'aller beaucoup plus vite que ce que nous aurions fait en mode solo avec un effort d'investissement renforcé dans les territoires les moins denses et, en particulier, dans les territoires de montagne.

Par ailleurs, nous participons aux différents programmes de résorption des zones blanches. Depuis 2003, Bouygues Telecom s'y est beaucoup investi. Aujourd'hui, nous couvrons 2 647 centres-bourgs en 2G-3G, dont 858 en zones de montagne et nous poursuivrons cet effort. D'ici le 30 juin 2017, nous allons déployer cette couverture dans 144 centres-bourgs supplémentaires dont 94 en zones de montagne.

Globalement, nous avons 85 % de la population française couverte en 4G et nous nous sommes fixés l'objectif – que nous tiendrons – d'en couvrir 99 % d'ici fin 2018 et les zones de montagne en bénéficieront très largement.

PLM : Quel regard portez-vous sur les dispositions de la nouvelle loi montagne ?

D.C. : Outre qu'il est extrêmement important que la loi reconnaisse la spécificité des zones de montagne, ce texte comporte deux avancées en matière de numérique et de téléphonie. Premièrement, il prévoit de renforcer la transparence sur les déploiements en montagne. Les habitants pourront faire jouer la concurrence entre les opérateurs. Autre point également très important : la loi fait de la montagne une zone d'expérimentation pour le déploiement du très haut débit en encourageant l'utilisation de nouvelles combinaisons technologiques.

Bouygues Telecom vient d'annoncer le lancement d'une box 4G qui permet une connexion Internet en accès fixe à la maison dans des zones où notre 4G est d'excellente qualité. En 2014, nous avions mené une expérimentation sur ce type de solution d'accès à l'Internet fixe, en partenariat avec l'État et l'ANEM. Aujourd'hui, nous sommes ravis de pouvoir proposer cette offre exclusive sur le marché.

BOUYGUES TELECOM, VINGT ANS APRÈS

Fondé en 1996, Bouygues Telecom est un opérateur global de télécommunications qui compte 15,7 millions de clients. Sa division « Entreprises » propose un large panel de services adaptés aux besoins des collectivités territoriales et des professionnels de tous secteurs.

Inventeur du forfait puis de l'illimité, Bouygues Telecom a été également le premier opérateur à déployer un réseau national 4G dès 2013. Présent également sur le marché de l'Internet fixe, Bouygues Telecom a commercialisé la première box Android TV et se démarque par la richesse de son offre de services et de contenus. Avec sa filiale Objenious, l'entreprise se trouve également à la pointe sur le secteur de l'Internet des objets, innovation majeure au cœur des futurs usages de la smart city.

Signature du quatrième contrat de présence postale territoriale

La signature du contrat a eu lieu en présence de nombreux élus de montagne tels que Jeanine Dubié, Jean Launay, Pierre Hérisson, Lionel Tardy ou Jean Proriol.

DR

DR

Le 11 janvier, Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Christophe Sirugue, secrétaire d'État à l'Industrie, en charge des postes par délégation, ont signé le quatrième contrat de présence postale territoriale avec le président du Groupe La Poste et le président de l'Association des maires de France.

Aboutissement de discussions exigeantes et constructives tout au long de l'année 2016, le nouveau contrat renforce la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste pour les années 2017, 2018 et 2019. Il fixe, dans la continuité des précédents contrats, des objectifs ambitieux pour améliorer l'accessibilité en tenant compte de la diversité des territoires et des populations ainsi que pour apporter des réponses nouvelles aux attentes de nos concitoyens, s'agissant notamment du numérique.

En effet, le contrat de présence postale met l'accent sur les actions visant à améliorer l'accessibilité au numérique dans l'ensemble des points de contact éligibles, avec des actions innovantes de formation et d'accompagnement des usages qui seront déployées dans une volonté de médiation sociale et numérique des publics les plus fragiles. Les ressources allouées à l'accessibilité numérique devraient ainsi représenter au minimum 15 % de l'enveloppe globale départementale.

Par ailleurs, les commissions départementales pourront mener des expérimentations dans la limite de 5 % de l'enveloppe globale départementale. Afin de donner les moyens à La Poste de répondre à la mission qui lui a été confiée, l'État augmente sa contribution de 12 millions d'euros sur les trois prochaines années, pour atteindre un montant total de 522 millions d'euros sur les trois ans du nouveau contrat. Cette hausse permettra notamment de pérenniser le financement des 500 maisons de services au public accueillies dans les bureaux de poste.

> « Le nouveau contrat met l'accent sur les actions visant à améliorer l'accessibilité au numérique dans l'ensemble des points de contact éligibles. »

Fin 2016, le réseau postal comptait ainsi 5951 agences postales et 2361 relais poste, soit 48,5 % de l'ensemble du réseau. À côté de ces partenariats, le contrat va servir à financer d'autres points de contact postaux à consolider au titre de l'aménagement du territoire : des bureaux de poste mutualisés, tels que les maisons de services au public accueillies dans un bureau de poste, des bureaux de facteurs guichetiers (assurant alternativement la distribution et la présence au guichet), des bureaux ouverts moins de 18 heures par semaine, des points de contact situés dans les nouveaux quartiers ciblés par la politique de la ville ainsi que l'ensemble des points de contact situé en outre-mer.

Concernant les horaires d'ouverture, toute modification doit faire l'objet d'une information écrite du maire « au moins deux mois avant », prévoit le contrat. Les réductions d'horaires ne peuvent conduire « à une amplitude inférieure à 12 heures ». À noter que, pour la première fois, le contrat s'intéresse aux fermetures estivales. Celles-ci ne pourront pas dépasser trois semaines.

Les principes d'évolution de la présence postale ont été également revus : l'accord formel du maire intervient pour tout projet d'évolution dans les périmètres éligibles mais aussi dans les communes ayant un seul bureau de poste et dans toutes les communes nouvelles. Pour les autres points de contact, le maire peut exprimer son avis et solliciter auprès de La Poste un second projet qui intègre ses observations. Dans les deux cas, le maire dispose de deux à trois mois pour faire connaître sa position. Un bilan global de toutes ces dispositions interviendra en 2018.

Enfin, le nouveau contrat prend également en compte la situation des communes nouvelles, en ne retenant plus des zones géographiques prioritaires (communes de moins de 2000 habitants, DOM et quartiers prioritaires de la politique de la ville) mais des points de contact prioritaires. Le maintien du seuil de 2000 habitants aurait pu, en effet, conduire à exclure de nombreuses communes nouvelles du dispositif alors que certaines des communes déléguées en bénéficiaient auparavant.

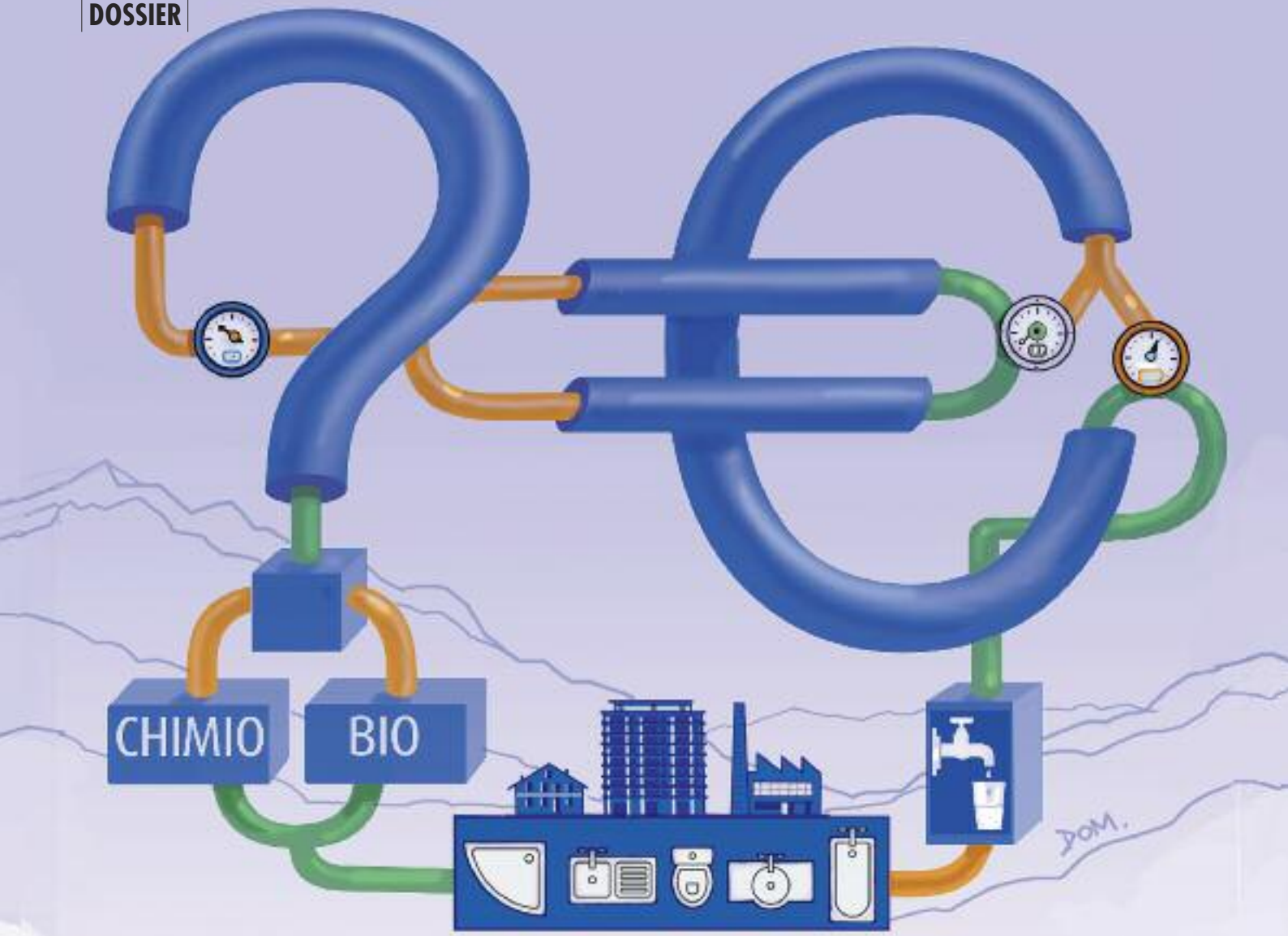

L'ASSAINISSEMENT EN MONTAGNE NE COULE TOUJOURS PAS DE SOURCE

La spécificité et les contraintes multiples de l'assainissement en montagne sont nombreuses et clairement identifiées. Les difficultés aussi. Les élus de la montagne entendent qu'elles soient surmontées afin que tous leurs territoires soient dotés d'équipements performants.

Sous l'égide de l'Association nationale des élus de la montagne, plusieurs expérimentations ont été menées ces dix dernières années, notamment avec Veolia, dans un contexte très sensible en raison de la dispersion de l'habitat, du relief et du coût des opérations d'assainissement. L'intention de l'ANEM était déjà de fédérer des partenariats afin que les communes de montagne puissent adapter leurs systèmes d'assainissement aux contraintes géophysiques. Où en est-on aujourd'hui au moment où Marie-Noëlle Battistel a demandé à Jean Launay (lire son interview page 9), député du Lot et président du Comité national de l'eau, de piloter le comité de suivi de l'ANEM pour l'eau et l'assainissement en montagne, dont la deuxième réunion s'est tenue le 1er février.

Les installations doivent être discrètes afin de préserver le paysage, sans odeur et permettre une épuration de qualité. Toutefois, plusieurs autres aspects d'extrême importance doivent également être pris en considération lorsque l'on s'attache à améliorer l'existant. Les stations d'épuration doivent gérer les variations de matière organique douze mois sur douze, c'est-à-dire aussi bien durant les périodes de forte fréquentation touristique que pendant le reste de l'année.

Une installation d'assainissement non collectif comporte un dispositif de collecte et des canalisations afin de traiter par drainage les eaux usées, soit par le sol en place soit par un sol reconstitué.

DR

Spécificité et contraintes

L'assainissement a pour objectif de protéger la salubrité, la santé publique et l'environnement. Pour ce faire, la loi prévoit tout un corpus de règles. Le respect de celles-ci fait apparaître des problématiques spécifiques en montagne en raison des conditions climatiques et géophysiques particulières qui doivent être anticipées.

La construction des installations en montagne – pose de canalisations ou création d'une station d'épuration – est toujours plus difficile en raison des fortes pentes et de la présence de roche dans le sol. L'altitude renchérit aussi le coût de l'investissement, ne serait-ce que pour acheminer les engins.
Concernant l'exploitation du service au quotidien, des contraintes techniques sont à surmonter. Les fortes variations climatiques fragilisent les matériaux et provoquent le gel des eaux usées lorsque le séjour dans les canalisations est prolongé. De plus, les chutes de neige importantes rendent momentanément inaccessibles les installations ce qui complexifie leur gestion. La fréquentation touristique en montagne, variable selon les saisons, influe également de manière importante sur le fonctionnement des stations d'épuration. L'affluence touristique crée des pics d'eaux usées. Pour être en mesure de les absorber, les stations sont surdimensionnées par rapport aux besoins de la population permanente, engendrant d'importants surcoûts financiers pour les collectivités locales.
Les zones de montagne ayant très souvent un habitat dispersé, le raccordement à un réseau d'assainissement collectif n'est pas toujours possible. Des techniques alternatives se sont ainsi développées. D'après les données de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement, on estime que 30 % des installations autonomes se situaient en zones de montagne en 2015. Le choix du type d'installation mérite réflexion.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) EN MONTAGNE

Les données de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement récapitulent les informations déclaratives issues du Rapport sur le prix et la qualité du service. Elles portent sur l'année 2015.

L'ANC en montagne par collectivité organisatrice du service

	Communes	EPCI à fiscalité propre	EPCI sans fiscalité propre
ANC France	**627**	**304**	**225**
Dont ANC situé en zone de montagne (Métropole)	610	297	225
Dont ANC situé en zone de montagne (Outre-mer)	17	7	0

L'ANC en montagne par mode de gestion

	Régies	Régies avec prestation de service	Délégations
ANC France	**865**	**210**	**58**
Dont ANC situé en zone de montagne (Métropole)	843	209	58
Dont ANC situé en zone de montagne (Outre-mer)	22	1	0

Taux de réponse : 98 %

Jean Launay : « L'essentiel est la garantie de l'accès à l'eau en qualité et en quantité »

Pour le député du Lot, président du Comité national de l'eau, le bon sens et la géographie doivent être pris en considération à l'heure des choix.

PLM : Le transfert des compétences des communes aux intercommunalités prévu par la loi NOTRe vous semble-t-il adapté aux caractéristiques et aux besoins de la montagne en termes d'assainissement ?

Jean Launay : Même en dehors de la montagne, je suis convaincu que le transfert aux EPCI n'est pas le meilleur niveau qui permette les bonnes décisions. Si on y ajoute les particularités de la montagne, notamment les reliefs, cela ne fait que confirmer mon intuition. En 2013, j'ai participé à la table ronde de la Conférence environnementale consacrée à l'eau qui avait constaté l'émiettement des services d'eau (17 000) et d'assainissement (14 000) en France. Nous en avions tiré la conclusion qu'il serait raisonnable de rationaliser. La loi NOTRe a intégré cet élément et a suggéré le regroupement des compétences « eau » et « assainissement » en les transférant aux EPCI.

« Il faut toujours se rapporter à un des fondamentaux de la loi sur l'eau, les bassins-versants. »

À titre personnel, au moment de l'élaboration de la loi, j'ai plaidé auprès du cabinet de la ministre pour trouver d'autres niveaux d'organisation, autour de syndicats par exemple.

ASSEMBLÉE NATIONALE 2015

Il convient bien sûr de rationaliser en réduisant le nombre de services ou de syndicats existants : raisonner autour des bassins-versants voire des départements serait pertinent. Je n'ai pas été beaucoup entendu. Dans le débat autour de la loi NOTRe, j'ai juste obtenu la « représentation-substitution » qui permet à l'intercommunalité dotée de la compétence de décider de la donner à quelqu'un d'autre, pour ne pas démanteler les syndicats existants mieux adaptés aux bassins-versants et ayant déjà une équipe technique performante.

PLM : Quelles sont vos préconisations pour établir de bonnes règles de fonctionnement ?

J.-L. : À titre personnel, dans les départements ruraux ou de montagne, je suis resté très départementaliste. Ce n'est cependant pas une religion. En France, il faut avoir de l'inventivité, de la souplesse dans la compréhension de la modernité et il faut réclamer des droits à l'expérimentation, et toujours se rapporter à un des fondamentaux de la loi sur l'eau, les bassins-versants.

Si des syndicats sont organisés en sous-bassins et qu'ils sont appropriés en termes de puissance d'ingénierie et d'engagements de travaux, il est bien que les intercommunalités leur subdélèguent la compétence. La loi l'a d'ailleurs un peu intégré en disant que si un syndicat dépasse le périmètre de trois intercommunalités, on peut le maintenir en place. De façon assez pragmatique, je crois qu'il faut se donner les moyens de faire du cas par cas et ne pas rester fermé aux évolutions. Nous devons garder à l'esprit l'essentiel qui est la garantie de l'accès à l'eau en qualité et en quantité. Ces enjeux méritent des investissements portés par des collectivités maîtresses d'ouvrage, anticipatrices et dynamiques.

PLM : Que pensez-vous de l'assainissement non collectif en montagne ?

J.-L. : L'annonce du passage de la compétence « assainissement » – y compris l'assainissement non collectif – aux intercommunalités amène déjà des regroupements, ne serait-ce que mécaniquement, par la diminution du nombre de communautés de communes issues des schémas départementaux de coopération intercommunale. Cette compétence a donc tendance à s'harmoniser dans les coûts, même s'il y a encore des écarts très importants. De toute façon, l'assainissement non collectif est indispensable car, compte tenu de la dispersion de l'habitat dans les territoires ruraux et de montagne, on ne peut pas imaginer des réseaux collectifs d'assainissement partout. Là encore, il faut donc trouver le bon niveau de gestion et de maîtrise d'ouvrage pour encadrer l'assainissement non collectif et le rendre lisible vis-à-vis des citoyens-contribuables-conso-mmateurs. Au total, son coût doit être crédible et cela doit déboucher sur un authentique service rendu.

« L'assainissement non collectif est indispensable car la dispersion de l'habitat rend l'assainissement collectif difficilement applicable partout. »

Aujourd'hui, l'acceptation de l'assainissement non collectif n'est pas encore totale, précisément parce qu'il y a eu trop de disparités des coûts et de la qualité du service. D'une façon générale, si on arrive à opérer des regroupements crédibles dans la maîtrise d'ouvrage, nous arriverons à influencer l'écriture de la loi de demain ou d'un amendement à la loi. Après, c'est le terrain qui va commander. La pire des choses serait l'immobilisme et les élus – y compris de la montagne – doivent participer à la dynamique de co-construction.

REPÈRES

LA LÉGISLATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT

- Le droit relatif à l'assainissement est fortement encadré par le droit européen. Parmi les textes fondateurs, on recense la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Elle impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées.

S'agissant du droit français, la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une alternative à part entière au réseau d'assainissement collectif.

- La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques prévoit plusieurs obligations :

Les particuliers dont l'installation d'assainissement n'est pas raccordée au réseau collectif doivent assurer l'entretien et la vidange des fosses septiques par un professionnel agréé par le préfet.

Les communes doivent assurer le contrôle des installations.

Lors de la vente d'un bien, un certificat de bon fonctionnement doit être joint aux diagnostics obligatoires.

Les communes qui le souhaitent peuvent construire, rénover et entretenir les installations d'assainissement non collectif des particuliers qui le demandent.

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – dite loi NOTRe – dispose que les nouvelles compétences relatives à l'eau et à l'assainissement deviendront, au 1er janvier 2020, des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération. Ces dernières pourront, dans certaines conditions, retransférer leurs compétences à des syndicats mixtes.

Cette disposition n'est pas sans poser des problèmes en montagne. À l'époque, l'ANEM avait d'ailleurs déposé des amendements prévoyant le transfert optionnel de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités mais ces derniers ont été rejetés.

L'assainissement non collectif peut mieux faire

L'ANC est un point très sensible en montagne. C'est en effet une réalité mal cernée par les données de l'Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement, alors même que les difficultés à résoudre liées au milieu relèvent du défi. Depuis dix ans, un programme vise à proposer des solutions innovantes.

Les installations défectueuses situées en amont des périmètres de protection de captage en eau potable, tout comme les zones de baignade, peuvent polluer la ressource en eau. D'après les données de l'Observatoire, le taux de conformité en 2015 des installations situées en zone de montagne était de 62,45 % mais cette information n'avait été délivrée que par 25 % des collectivités organisatrices du service d'ANC en montagne. *Quid* des 75 % qui restent ? Soit l'information n'est pas disponible, soit l'installation n'est pas conforme. Mais quelle en est la proportion ? Même sans réponse, cette question mérite d'être posée et il faut agir sans attendre pour mettre en place des technologies probantes et respectueuses de l'environnement.

« L'utilisation du savoir-faire acquis dans les vallées n'est pas adaptable en montagne et nécessite des techniques différentes. »

L'altitude peut se révéler être un vrai challenge pour implanter l'assainissement autonome dans les hameaux, les habitations isolées, les restaurants d'altitude ou les refuges. Ces sites sont soumis à un fort enneigement, l'approvisionnement en énergie conventionnelle est parfois difficile ainsi que la couverture GSM, ce qui rend complexe le suivi des données à distance. Pour ces raisons, l'utilisation du savoir-faire acquis dans les vallées n'est pas adaptable en montagne et nécessite des techniques différentes.

C'est dans ce contexte que l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et Veolia ont commencé, il y a dix ans, un programme d'expérimentations visant à valider dans des conditions réelles des technologies innovantes, malgré des conditions d'exploitation compliquées.

Au total, six sites pionniers représentatifs des difficultés spécifiques aux zones de montagne ont été choisis.

Ces sites se situent à des altitudes allant de 1000 à 2000 mètres, avec des capacités de traitement des eaux usées variant entre 1 et 200 équivalents-habitants, les charges à traiter étant elles aussi très variables.

LES SIX SITES PIONNIERS CHOISIS

Refuge de la Balme. Commune de la Côte d'Aime, 73 (massif du Beaufortain)

Hameau des Clarionds. Situé dans la commune de Méolans-Revel, 04. Collectivité partenaire : Communauté de communes Vallée de l'Ubaye (CCVU)

Hameau de Champanastaïs. Situé dans la commune de Lauzet-Ubaye, 04. Collectivité partenaire : Communauté de communes Vallée de l'Ubaye (CCVU)

Hameau de Beffay. Commune de Petit-Bornand-les-Glières, 74

Hameau de Chambran. Commune de Pelvoux, 05 (Parc naturel du Pays des Écrins). Collectivité partenaire : Communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE)

Hameau des Viollins; Situé dans la commune de Freissinières, 05 (Parc naturel du Pays des Écrins). Collectivité partenaire : Communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE)

LES DIFFÉRENTES TECHNOLOGIES RETENUES

- un filtre compact à copeaux de coco (Epurfix),
- un filtre compact associant un textile et un substrat organique (Ecoflex),
- une culture libre de type SBR[1] (Oxyfix).

1,34 million d'euros ont été investis avec rétrocession par Veolia. Cette expérimentation montre que les technologies de pointe existent en montagne. Les résultats sont là, les installations fonctionnent et avec un haut degré de satisfaction.

C'est un signal fort et encourageant pour améliorer la performance des installations. À chacun de s'en donner les moyens !

(1) Sequencing Batch Reactor pour Réacteur Biologique Séquentiel. La réaction biologique et la clarification se font dans un même compartiment par le biais d'une succession de phases de traitement répétées.

DR

Fabien Abad : *« Surtout, éviter les usines à gaz »*

Chef du service pollutions (agricole, industrielle et collectivités) et en charge des services publics d'eau et d'assainissement à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Fabien Abad fait le point sur le fonctionnement des stations d'épuration dans les territoires de montagne.

PLM : De 2006 à 2010, Veolia a développé, en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et l'ANEM un programme d'expérimentations visant à valider, dans des conditions réelles, des technologies innovantes. Quelles leçons en avez-vous tirées ?

Fabien Abad : Le principe était d'avoir des systèmes épuratoires les plus autonomes possible nécessitant pas ou peu d'électricité et d'entretien. L'accent avait essentiellement été mis sur les filtres coco. Aucun dysfonctionnement particulier n'a été détecté. Le produit répond bien aux variations de charge. Le filtre textile avait également été testé dans des conditions un peu particulières puisqu'il y avait des effluents d'une fromagerie.

PLM : Existe-t-il de nouvelles technologies pouvant être adaptées aux territoires de montagne ?

F.A. : Notre seule recommandation est d'éviter les usines à gaz dans la mesure où les petites collectivités ont moins de ressources, notamment humaines. Sur ce plan, les filtres plantés de roseaux demandent très peu d'entretien et pas d'électricité.

PLM : Dans ces territoires de montagne, l'assainissement des eaux usées s'est-il amélioré ?

F.A. : Depuis vingt ans, notre agence note une baisse significative des rejets (azote, phosphore, DCO…) sur les milieux.

PLM : Que fait l'agence de l'eau pour encourager la mise à jour des stations d'épuration ?

F.A. : Sur l'ensemble du bassin, nous distribuons chaque année aux collectivités 100 millions d'euros de primes pour l'épuration. Ce dispositif peut tomber à zéro si les critères de conformité ne sont pas respectés.

PLM : L'article 84 de la nouvelle loi montagne comporte des dispositions spécifiques pour les agences de l'eau. Le Comité doit veiller à ce que soient prises en compte les spécificités de la montagne. Que vous inspire cette disposition ?

F.A. : Nous l'appliquions déjà. Dans nos règles d'intervention, nous avons mis un coût plafond afin d'éviter l'envolée financière des ouvrages. Toutefois, dans certains cas, en montagne par exemple, nous dérogeons à ce coût plafond sur des justifications techniques environnementales.

PLM : Peut-on attendre des évolutions quant à l'épuration des eaux en montagne au cours des prochaines années ?

F.A. : Nous essayons de plus en plus de transformer les stations d'épuration – dont tout un chacun a une vision assez négative – en usines de valorisation. Elles peuvent produire de l'énergie et c'est d'autant plus flagrant en montagne. Ainsi, il est possible d'installer des pompes à chaleur sur les effluents en entrée de station afin de récupérer des calories pour la chauffer ou de produire du biogaz pour le revendre. Il est également possible de récupérer des eaux usées, de la matière organique qui intéresse les agriculteurs, ou de la cellulose à réinjecter dans les fours des cimenteries.

European Union 2011 PE-EP

La PAC prend l'Omnibus

Présenté au Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union en octobre dernier, le projet de règlement Omnibus, qui apporte de multiples ajustements à la politique agricole commune (PAC) 2014-2020, devrait être adopté prochainement par le Parlement européen en vue d'une application à partir de 2017.

Plusieurs sujets ont vocation à figurer dans le train de mesures qui alimentera ce règlement Omnibus, parmi lesquels : les modalités de mise en œuvre des dispositifs de soutien aux exploitations, la définition de l'actif agricole, les contrôles, le verdissement, le droit de la concurrence, etc.

Les récentes crises sur les marchés du lait et de la viande, notamment de porc, ont rappelé avec vigueur la nécessité de disposer d'un outil de soutien aux exploitations facilement mobilisable. Son critère de déclenchement est jusqu'ici une chute de revenu des exploitations de 30 %, que le projet de la Commission propose de ramener à 20 %.

Si cette mesure rencontre l'adhésion des socioprofessionnels, celle qui consiste à introduire plus de souplesse dans la définition communautaire de l'activité agricole (dont dépend l'éligibilité aux aides de la PAC) fait plutôt l'objet de réserves dans la mesure où cela pourrait se traduire par des divergences croissantes entre les États membres quant aux réalités agricoles prises en compte.

Enfin, deux autres questions majeures devraient alimenter les débats autour du projet de règlement Omnibus : d'une part l'assouplissement, avec des exigences plus réalistes et des modalités de contrôle moins astreignantes pour les bénéficiaires, des conditions de verdissement des aides à la surface octroyées au titre du premier pilier de la PAC (soutien aux marchés et au revenu) et, d'autre part, l'application plus systématique de la possibilité pour le secteur agricole de déroger au droit de la concurrence, prévue d'ailleurs par les traités constitutifs de l'Union, tant celui de Rome que celui de Lisbonne.

PAS DE RÉFORME EN VUE POUR 2020

Lors d'une conférence donnée le 11 janvier à Aubière (Puy-de-Dôme) à l'invitation du SIDAM-COPAMAC, le député européen et membre de la commission de l'Agriculture du Parlement européen Michel Dantin a fait part de sa conviction du report à 2023 de la prochaine réforme de la PAC. Une probabilité que viennent corroborer plusieurs éléments de bon sens.

European Union 2016
Source : EP

Plusieurs raisons viennent étayer la thèse d'un report d'échéance pour la prochaine réforme de la PAC (qui traditionnellement coïncide avec l'engagement d'une nouvelle période de programmation des fonds européens) : la mise en place de la PAC actuelle (couvrant en principe la période 2014-2020) a révélé plusieurs failles qui appellent des correctifs dont l'élaboration et la mise en œuvre demanderont du temps, auxquels s'ajoute le changement radical de la donne agricole au sein de l'Union européenne que ne manquera pas de provoquer le Brexit. En effet, le Royaume-Uni était un contributeur net de la PAC à hauteur de 10 milliards d'euros, ce qui exige que des solutions de compensation soient identifiées rapidement, alors même que les modalités et les conséquences de la sortie du Royaume Uni de l'Union restent encore floues. En outre, la tenue des élections européennes en 2019, concomitante avec le renouvellement de la Commission, devrait contribuer au différé. Dans ces conditions, il est clair que le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, engagé dans un vaste programme de simplification de la réglementation communautaire agricole, ne souhaite pas s'investir dans la négociation d'une réforme de la PAC qui s'avérerait trop précoce et devrait raisonnablement pouvoir attendre 2023.

PHILIPPE DESMAZE/FOTOLIA

TOUS LES SAISONNIERS ONT DROIT À L'ACTIVITÉ PARTIELLE FACE AU MANQUE DE NEIGE DEPUIS LA LOI MONTAGNE DE 2016

Ce début de saison délicat a eu un impact sur les embauches des saisonniers. Cette problématique n'a pas été oubliée par la loi montagne, fraîchement adoptée le 28 décembre dernier, qui a mis en place une expérimentation de trois ans permettant aux régies, dotées de la seule autonomie financière et gérant une station de ski, de pouvoir recourir à l'activité partielle. Elles étaient les seules jusqu'ici à ne pas pouvoir en bénéficier. Désormais, les salariés de ces régies pourront, en cas de fermeture ou de réduction de leur activité, bénéficier d'une allocation d'activité partielle financée *in fine* par l'État et l'Unedic. De quoi donner une bouffée d'oxygène pour les collectivités visées ! D'après l'étude d'impact, 75 stations seraient potentiellement concernées, réunissant 500 salariés.

La neige est arrivée sur tous les massifs !

Après un début de saison difficile pour la plupart des stations françaises, la neige a fait son grand retour en janvier. Les chutes conséquentes et les températures basses sont des signes très encourageants pour la deuxième partie de saison. Autres points positifs : les taux de réservation durant les vacances d'hiver grimpent et cette année les vacances de printemps se terminent en avril et non en mai, de quoi réjouir les professionnels.

La saison de ski a démarré en douceur avec de la neige arrivée tôt en novembre mais qui s'est fait discrète pour le reste de l'année 2016. Certaines stations ont quand même pu tirer leur épingle du jeu, à commencer par les stations de ski les plus hautes, telles que Tignes, Val d'Isère, Val Thorens et les Deux Alpes, offrant des domaines montant à plus de 2 500 mètres. La Haute Maurienne a, elle aussi, été particulièrement gâtée en ce début de saison avec des stations affichant des taux d'ouverture entre 60 et 80 %, ainsi que les Hautes-Alpes offrant un manteau de 150 voire 180 cm de neige (Montgenèvre, Serre Chevalier, Abriès et Puy-Saint-Vincent).

Mais toutes les stations de ski n'ont pas eu autant de chance. La plupart, quel que soit le massif, ont dû faire face au manque de neige pendant les vacances de Noël. Grâce à la neige de culture, une partie des pistes a pu être ouverte. Mais là encore, pas si simple d'avoir la quantité suffisante. Les stations sont certes équipées d'enneigeurs mais encore faut-il disposer d'une abondante source d'eau pour les alimenter, de la pression nécessaire pour les faire fonctionner simultanément et de bonnes conditions climatiques : températures basses et bon taux d'humidité, ce qui n'a pas toujours été le cas…

> « Point positif, les vacances de printemps, en avril, devraient "booster" la fréquentation des stations. »

Cependant, l'enneigement s'est progressivement amélioré en janvier avec d'importantes chutes de neige. Il est tombé parfois un mètre de neige fraîche en quelques heures, de quoi changer la physionomie des stations de ski. Ces chutes ont été accompagnées d'une baisse des températures consolidant ainsi le manteau neigeux et permettant d'envisager plus sereinement la suite de la saison.

Les vacances de février s'annoncent sous de bons auspices, avec des niveaux de réservation tout à fait satisfaisants. D'après l'Observatoire national des stations de montagne de l'ANMSM et Atout France, les journées skieurs de cette période pèsent pour un tiers du volume global de la saison, ne l'oublions pas ! La deuxième semaine des vacances d'hiver, soit celle du 11 au 17 février, commune aux zones B et C, présenterait les meilleures perspectives de remplissage avec 67 % d'occupation.

Un second point positif pour cette fin de saison, les vacances de printemps sont en avril et non en mai et cela pour la deuxième année consécutive depuis 2010, ce qui devrait améliorer le taux de fréquentation. D'après Domaines skiables de France, entre 1994 et 2010, les vacances de printemps, qui s'achevaient autour du 2 mai, présentaient 8 % de la fréquentation touristique d'hiver. Avec une semaine de décalage, l'activité réalisée pendant les vacances de printemps est passée de 8 % à 2 % de la saison.

Depuis 2011, année correspondant à la réforme du calendrier scolaire par Luc Châtel (avec des vacances de printemps se terminant les 6, 9 et 12 mai), cette part a atteint 4 % puis 2 %. L'impact du calendrier scolaire est donc loin d'être neutre pour les stations. C'est d'ailleurs un des combats forts menés par l'ANEM ces dernières années !

Installation du comité de suivi sur la couverture mobile en montagne

Cette première réunion se tenait dans les locaux de l'Association sous la conduite de la présidente, de la secrétaire générale, de Jeanine Dubié et de Patrick Chaize.

ANEM

Quelques semaines après l'adoption de la loi montagne et de vifs débats sur la couverture numérique, la présidente et la secrétaire générale de l'ANEM ont installé, le 24 janvier dernier, un comité de suivi pour la téléphonie mobile qui se réunira régulièrement afin de faire le point sur l'avancement des déploiements des opérateurs.

En préambule, Marie-Noëlle Battistel et Annie Genevard ont rappelé les débats acharnés sur la couverture mobile et notamment sur les amendements relatifs à la définition des zones blanches et la mutualisation contrainte des infrastructures de téléphonie mobile qui n'ont finalement pas été adoptés par le Parlement. Les élus ont préféré la méthode incitative à la méthode coercitive, sous réserve que l'année 2017 soit une année déterminante pour l'éradication des zones blanches en montagne. L'objectif du comité de suivi est de constater la réalité des déploiements en montagne et d'instaurer un dialogue régulier. Outre la présidente et la secrétaire générale, Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées, Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free mobile, Orange et SFR) et la Fédération française des télécoms (FFT) ont participé à cette instance de l'ANEM.

Les parlementaires de montagne pointent les délais trop longs d'intervention des opérateurs pour rétablir le réseau de téléphonie fixe ou mobile dans de nombreuses communes de montagne et demandent une plus grande réactivité en direction des maires qui signalent ces défaillances sans trop souvent avoir de réponses. L'ensemble des protagonistes convient que le malentendu initial, en matière de couverture mobile, a pour origine la définition d'une zone blanche.

> « Le protocole des mesures relatives aux zones blanches, qui date de 2003, est obsolète et en décalage avec le ressenti des élus locaux et des citoyens sur le terrain. »

Le protocole des mesures relatives aux zones blanches, qui date de 2003, est obsolète et en décalage avec le ressenti des élus locaux et des citoyens sur le terrain. Il devra donc évoluer rapidement. Les opérateurs soulignent que l'exemption de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pendant 3 ans pour les pylônes construits en montagne va produire des effets immédiats en les incitant à déployer de nouvelles infrastructures.

Le représentant de la FFT a précisé que, sur 3 582 communes du programme zones blanches centres-bourgs, 1 337 sont situées en montagne. 848 communes ont ainsi été couvertes par au moins 3 opérateurs dont 427 en 2016. Il reste 489 communes de montagne à couvrir d'ici juillet 2017 sous réserve de la mise à disposition des pylônes par les collectivités locales concernées.

Le hameau de Montmija dans l'Aude sert actuellement de laboratoire pour expérimenter des solutions et des pylônes adaptés à la configuration de certains hameaux isolés faiblement peuplés. Une cartographie des points hauts, propriété de RTE *via* sa filiale Arteria, permettrait d'améliorer la couverture fixe et mobile en montagne.

Les participants ont convenu d'élaborer un tableau de suivi mensuel qui recensera la liste des déploiements envisagés par opérateur en montagne avec un calendrier prévisionnel. Dans le même temps, plusieurs inaugurations de sites mobiles mutualisés en 3G à 4 opérateurs[1] auront lieu, d'ici fin mars, dans des départements de montagne (Ariège, Ardèche, Savoie, Haute-Corse). La rédaction de *PLM* reviendra sur ces inaugurations dans le prochain numéro.

(1) Ce qui signifie que les quatre opérateurs utilisent le même pylône pour diffuser leur service de téléphonie mobile.

TRANSPORTS FERROVIAIRES DANS LE HAUT-DOUBS

Question orale sans débat

ASSEMBLÉE NATIONALE 2015

d'Annie Genevard, députée du Doubs et secrétaire générale de l'ANEM

Séance du 17 janvier 2017

« Ma question porte sur le développement du transport ferroviaire dans le Haut-Doubs et a trait, notamment, à la ligne des horlogers et à la ligne TGV Lyria Lausanne-Paris.

Comme beaucoup de territoires de montagne, le Haut-Doubs souffre d'un déficit d'infrastructures qui pénalise la desserte du massif jurassien. Afin de favoriser les échanges entre la Suisse et la France et dans l'intérêt du développement économique et touristique de ce territoire, il est primordial d'encourager les liaisons ferroviaires à grande vitesse entre l'arc jurassien et Paris, mais aussi les liaisons intrarégionales, *via* les trains express régionaux (TER). En l'occurrence, cela se traduit par le maintien du soutien financier de la SNCF, afin de garantir les liaisons Frasne-Neuchâtel qui ont été proposées à la suite de la suppression du TGV Lyria reliant Berne à Paris *via* Pontarlier et qui sont très fréquentées.

« Il est primordial d'encourager les liaisons ferroviaires entre l'arc jurassien et Paris. »

Par ailleurs, il est indispensable d'accentuer l'engagement de l'État en faveur de la région Bourgogne-Franche-Comté pour opérer les indispensables travaux de rénovation de la ligne des horlogers et soutenir le projet de navettisation sur le tronçon Morteau – La Chaux-de-Fonds, très attendu par les travailleurs frontaliers. Cette mesure, qui répond à la nécessité de décongestionner les axes routiers, offrira une solution alternative au-delà des conditions actuelles d'exploitation et un cadencement horaire qui permettrait jusqu'à dix-huit allers-retours quotidiens. Aussi, Madame la secrétaire d'État, le Haut-Doubs est dans l'attente d'une position ferme de la part du gouvernement permettant d'assurer une desserte ferroviaire équilibrée de ce territoire. »

DR

Réponse

de Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité

« S'agissant de la ligne des horlogers, itinéraire dont l'utilité en matière de transport quotidien ne fait pas débat, l'État s'est engagé, en concertation avec la région Bourgogne-Franche-Comté, sur un programme de rénovation de l'infrastructure, dans le cadre du contrat de plan État-région 2015-2020, prévoyant 12,3 millions d'euros de financements, dont 3 millions de la part de l'État. Pour ce faire, les financements nécessaires aux études préliminaires ont été mobilisés dès 2016 et celles-ci vont démarrer tout prochainement. Les choses sont donc en bonne voie. S'agissant des lignes Lyria, comme vous le savez, SNCF Mobilités dispose d'une autonomie de gestion pour son activité grande vitesse qui n'est pas conventionnée. Il lui appartient par conséquent de décider des dessertes TGV qu'elle souhaite mettre en place, au regard des contraintes techniques, économiques et commerciales auxquelles elle est confrontée. Dans le cas spécifique des lignes Lyria, service de transport international à grande vitesse entre la Suisse et la France, assuré en coopération avec les Chemins de fer fédéraux suisses, les décisions sont prises conjointement avec le partenaire suisse.

Fin 2015, le contexte économique tendu et le développement d'une forte concurrence intermodale avaient conduit les deux entreprises, française et suisse, à ajuster leur offre pour 2016 afin de la rendre plus compétitive et d'assurer ainsi, à terme, la viabilité économique de leur partenariat dans Lyria. Dans ce cadre, SNCF Mobilités et les Chemins de fer fédéraux suisses avaient décidé de supprimer certains trains.

Cela étant, en 2016, l'offre TGV Lyria entre Paris et la Suisse comptait jusqu'à dix-neuf allers-retours quotidiens certains jours. Pour 2017, les deux entreprises ferroviaires ont souhaité maintenir cette offre qui a fait l'objet d'ajustements à la marge pour tenir compte, notamment, de travaux d'infrastructure ou d'une saisonnalité de la fréquentation de certaines dessertes. »

Annie Genevard : « Madame la secrétaire d'État, nous parlons ici de deux sujets. Le premier d'entre eux est la ligne des horlogers, qui va bénéficier, comme vous l'avez rappelé, de travaux de modernisation. De fait, ces travaux sont nécessaires si l'on veut continuer à faire rouler des trains. La question que je vous ai posée porte sur la navettisation. L'initiative est intéressante puisqu'il s'agit d'un système de tram-train qui, sans entraîner d'alourdissement financier, permettrait de désengorger des axes routiers complètement saturés, au point de compromettre la vocation économique de ce territoire où, au demeurant, l'emploi va plutôt bien malgré la crise. Il existe donc un enjeu économique très important, auquel s'ajoute – je sais que vous y êtes sensible – un enjeu environnemental majeur.

Ce projet venant d'émerger du territoire, cela me semble justifier de votre part une attention particulière. Quant au TGV Lyria, dont on connaît les difficultés, un dispositif a été mis en place pour maintenir une offre de trains depuis Neuchâtel qui permet d'emprunter ensuite le TGV. Ce dispositif, qui compense en quelque sorte la suppression du Lyria – que nous avons tous déplorée –, doit absolument être maintenu parce qu'il fonctionne extrêmement bien et permet d'accéder au TGV. Comme vous l'avez indiqué, Lyria est une société codétenue par la SNCF et les Chemins de fer fédéraux suisses, mais je pense que le gouvernement, dans le cadre de sa mission planificatrice, a aussi son mot à dire en la matière. »

LES DATES

2 février
Journée mondiale des zones humides

9-10 février
14e Salon de l'événementiel et du tourisme d'affaires à Lyon

14 février
Comité des finances locales

25 février
Salon international de l'agriculture (jusqu'au 5 mars)

27 février
Clôture des travaux parlementaires (en séance) de la 14e législature

COMITÉ DIRECTEUR

Retour sur la réunion du 8 décembre

La première réunion du nouveau Comité directeur issu du 32e Congrès a été consacrée en partie à ses modalités d'installation mais a permis également de débattre d'importants sujets d'actualité.

Les membres du Comité directeur ont acté la candidature présentée par le maire de la commune de Forcalquier (5000 habitants – Vaucluse) pour la tenue du 33e Congrès, qui aura lieu les 19 et 20 octobre.
Pour ce qui est des nominations imposées par le renouvellement du Comité directeur, ses membres ont reconduit à l'unanimité Jean Picchioni aux fonctions de trésorier et repris pratiquement à l'identique la liste des délégués départementaux et de massif de l'Association en opérant des remplacements sur certaines situations de vacance.
Le Comité directeur s'est ensuite intéressé à l'avancement du débat autour du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne qui venait d'être examiné en commission au Sénat. La présentation par la secrétaire générale du texte adopté à l'Assemblée en octobre a pu être croisée avec le témoignage des sénateurs présents qui ont expliqué la méthode et les modifications ou compléments apportés.
Constatant que ce projet de loi n'était pas approprié pour résoudre le problème du transfert obligatoire aux EPCI de la compétence eau et assainissement, le Comité directeur a approuvé la création d'un comité de suivi. Copiloté par la présidente et Jean Launay, président du Conseil national de l'eau (voir page 9), il associera quelques parlementaires et des maires de petites communes afin d'élaborer une proposition à défendre dans un prochain véhicule législatif.
Enfin, à la suite d'une présentation de la nouvelle plateforme France Mobile, pour la collecte et le traitement des problèmes de couverture dans les territoires, dont la première réunion s'est tenue le 10 novembre 2016, le Comité directeur a également décidé la création d'un comité de suivi spécifiquement ANEM dont l'objectif sera de rencontrer périodiquement les opérateurs de téléphonie mobile pour faire le point sur les déploiements à court et moyen terme en montagne. Une première rencontre a eu lieu le 24 janvier au siège de l'Association (voir page 13).

L'ÉLU DU MOIS

LOUIS FERRÉ : LA FUSION ET LE TERRITOIRE

DR

Ce nouveau membre du Comité directeur est, depuis 2008, maire de la commune de Bagnères-de-Luchon dont il est originaire et à laquelle il a dévoué toute sa carrière d'élu local. Elle fut récemment sous les projecteurs des médias en étant la première à se déclarer volontaire pour accueillir une cinquantaine de migrants dans son centre de vacances EDF. Située à 1550 mètres d'altitude et dotée d'une population de 2770 habitants, cette commune des Hautes-Pyrénées présente aussi l'originalité d'être à la fois une station thermale et le point d'entrée par remontée mécanique au domaine skiable de la station Luchon-Superbagnères. L'année 2017 devrait connaître l'inauguration de thermes municipaux rénovés avec des installations et des prestations s'adressant aux adeptes du thermoludisme dont les murs hébergeront aussi le casino de la ville.
Tandis que la Communauté de communes du Pays de Luchon (31 communes pour 5900 habitants), en fusionnant avec celle du canton de Saint-Béat et celle du Haut Comminges, devrait atteindre près de 13000 habitants pour 67 communes au total, et que le pôle d'équilibre territorial et rural local implique 11 communautés de communes, ce candidat déclaré à l'élection législative de juin prochain entend s'investir et défendre la cohérence d'un territoire en pleine mutation.

32e CONGRÈS

Revivez les meilleurs moments sur Internet

Depuis quelques années, l'Association prépare des visuels pour introduire les différentes séquences du Congrès et collecte des prises de vue des différents temps forts de l'événement.
Cette année, l'ensemble des séquences tournées a donné matière à deux courts montages (d'environ cinq minutes chacun), l'un retraçant la première journée du programme à Saint-Dié-des-Vosges, l'autre la seconde journée à Gérardmer. L'un et l'autre, mis en ligne sur le site Internet de l'ANEM, restituent en images aussi bien l'atmosphère des lieux et les moments de convivialité que les déclarations les plus marquantes.
Ces « cartes postales vidéo » permettent ainsi à ceux qui n'ont pu être présents de revivre l'essentiel de ce qu'ils ont manqué, ce qui leur donnera peut-être envie de vivre la 33e édition du Congrès.

DR

DR

Les deux courts montages sont accessibles sur www.anem.org

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Photo : JEFPROD

ERDF devient Enedis.
Notre nom change, pas notre engagement.
Notre mission de service public :
vous apporter l'électricité où que vous soyez,
quel que soit votre fournisseur.

Retrouvez-nous sur Internet

enedis.fr enedis.officiel @enedis enedis.officiel

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA !